

Dépôts et restitutions des biens et valeurs du patient

Contexte

Différents problèmes liés aux dépôts et à la restitution des biens et valeurs des patients ont été évoqués dans les établissements de la région et les membres du Conseil Régional de Gestion, lors de la séance du 9 février 2018, ont souhaité voter cette action régionale 2019.

Objectifs

Faire la différence entre biens et valeurs

Connaître les modalités d'application des textes

Connaître les personnes habilitées à recevoir ou à restituer les biens et valeurs

Connaître les responsabilités de chacune des parties (Patient-Etablissement)

Programme

- Savoir faire la différence entre biens et valeurs
 - que sont les valeurs?
 - Que sont les biens?

- Connaître les modalités d'application des textes
 - Loi n° 92.614 du 6 juillet 1992
 - La loi et son décret n°93-550 du 27 mars 1993,
 - La circulaire interministérielle du 27 mai 1994 et l'instruction n°94-078 du 16 juin

- Connaître les personnes habilitées à recevoir, à restituer les biens
 - La réception du dépôts des biens et valeurs des patients
 - Quel est le principe ?
 - Quelles sont les personnes habilitées à recevoir les dépôts ?

 - Quelles sont les modalités du dépôt dans l'établissement ?

 - La restitution des dépôts et les dépenses effectuées pour le compte des patients hébergés?

- Quel est le principe ?
- Quelles sont les personnes habilitées à restituer les dépôts ?
- Quelles sont les modalités de restitution ?
- Les responsabilités qui découlent de la réception et de la restitution ou non des biens et valeurs aux patients
 - Les conditions de mise en jeu de la responsabilité administrative pour et sans faute et de la responsabilité pénale
 - La situation relative aux valeurs
 - Quelles sont les conséquences pour l'établissement en cas de perte de ces valeurs?
 - Quels sont les moyens pour éviter une possible mise en jeu de responsabilité de l'établissement public de santé?
 - La situation relative aux biens
 - La recommandation de procéder à un inventaire
 - Sur qui pèse la responsabilité du sort des biens en cas de perte ou de vol?

Public

Cadres administratifs et cadres de santé, personnel accueil / entrée

Exercice

2019

Nature

AFR

Organisé par

MT PAIN FORMATION CONSEIL

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Date et lieu

GROUPE 1

Le 24 avril 2019

BASTIA

GROUPE 2

Le 26 avril 2019

AJACCIO